

FEDERATION FRANÇAISE DE TAROT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Adhérente à la C.L.E
Confédération des loisirs de l'esprit
Association d'éducation populaire



Comité Nord pas de Calais

PRESIDENCE CCR :

MIONNET Stéphane

REGLEMENT DES COMPETITION SAISON 2017/2018 CHAMPIONNAT DONNES LIBRES

Le championnat se déroule en 1 finale en 2 séances qui se joueront :

le samedi 27 Janvier 2018 au

**Espace MAES
Rue Gustave Flaubert
62200 BOULOGNE SUR MER**

L'épreuve est ouverte uniquement aux joueurs licenciés FFT au comité NORD PAS DE CALAIS a jour de cotisation 2017-2018. Il est possible de participer à l'épreuve en prenant une licence sur place.

Cette épreuve est placée sous l'autorité du président de la CCR Stéphane MIONNET. A l'issue de la finale, **les 12 premiers** seront qualifiés pour la finale nationale du **30 Mars au 02 Avril 2018** à Pontarlier

ARTICLE 1 : DEROULEMENT

Les places sont attribuées par tirage au sort ; **sauf Champion sortant : N1**

Les séances se déroulent en 5 fois 5 donnes.

Au bout de 55 minutes les donnes non commencées seront annulées. (Les contrats possibles sont prise, garde, garde sans, garde contre).

Pour toute garde sans ou garde contre l'accord de l'arbitre est obligatoire.

Pour tout score supérieur à 450 la feuille de marque doit être signée par l'arbitre.

La feuille de marque doit être remplie par le joueur Nord et vérifiée par les trois autres joueurs. En cas de marque erronée (total des scores différent de zéro par exemple) avertissement aux quatre joueurs, en cas de récidive pénalité de 100 points.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises avant le 24/01/2018. Le prix de l'inscription est fixé à 25 euros par joueurs. Début de la 1^{ère} séance 10h00.

Vous pouvez vous inscrire auprès du CCR à l'adresse suivante : ccr5962@yahoo.com

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE L'EPREUVE

Au cas où le nombre de participants ne permettrait pas de faire uniquement des tables complètes, il y aurait de un a trois éliminés pour la deuxième séance

Pour la marque, le calcul des points alloués aux défenseurs est le même qu'à quatre joueurs. Par contre, **les points du preneur sont multipliés par 2**. Le total des trois scores (du preneur et de chacun des deux Défenseurs) est donc égal à 0.

Les points peuvent être divisés par 2 entre 2 séances ou 2 positions successives à condition d'éliminer au moins 20% des participants de la séance ou de la position.

Le quatrième tour de la deuxième séance se jouera à 40 avec abattement de 50%

Le cinquième tour de la deuxième séance se jouera à 20 avec abattement de 50%

A l'issue de la finale les DOUZE premiers joueurs seront qualifiés pour le championnat de France.

ARTICLE 4 : INDICE PCN

L'indice des PCN est de 1,8

ARTICLE 5 REGLEMENTS FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage

Se référer au chapitre 3 « règlement des compétitions » du fascicule N° 2 « Donnes Libres » de la FFT, dernière version.

Ces documents étant consultables auprès de l'arbitre.

ARTICLE 6 DIRECTEUR D'EPREUVE

Le directeur d'épreuve, en accord avec le président de Zone et le président du comité a le droit de prendre tous les choix optionnels qu'il jugera utile au bon déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 7 ARBITRAGES

L'arbitrage sera assuré par un arbitre régional

ARTICLE 8 DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

Il est désormais interdit d'être accompagné d'animaux, lors des séances de championnats. Aucune dérogation ne pourra être faite.

ARTICLE 9

L'inscription au championnat implique l'acceptation du règlement et la participation à toutes les séances

**Le Directeur d'Epreuve
Stéphane MIONNET**

**Le Président de Zone
Mathias BOUQUILLON**

